

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE STOKE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 4 mars 2019, le conseil de la municipalité de Stoke, a adopté le  
« **règlement no. 554 fixant le traitement des élus municipaux aux fins D'ABROGER les  
règlements numéro 510 et 517** »;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 554 au bureau de  
la municipalité de Stoke, situé au 403, rue Principale durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À STOKE, CE 5<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2019.

CORIE CONFORME CERTIFIÉE



Sara Line Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 433 C.M.)**

Je soussignée Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir  
publié l'avis public relatif à la l'entrée en vigueur du règlement N° **554 FIXANT LE TRAITEMENT  
DES ÉLUS MUNICIPAUX AUX FINS D' ABROGER LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 510 ET 517** aux  
endroits fixés par ce conseil, le 5 mars 2019.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 mars 2019.**



Sara Line Laroche  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière